REÇU LE
23 SEP. 2026
A LA SOUS PREFECTURE
DE GEX (AIN)

DEPARTEMENT DE L'AIN	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
ARRONDISSEMENT : THOIRY **COMMUNE** : MIJOUX	
OBJET : Choix des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement des sanitaires publics	SEANCE DU 21.09.2026 Etaient présents : M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. C. GENIEVRE-LUCET. C. GROSGURIN. M. HEMONNOT. D. JULLIARD. G. LEGAY. Secrétaire de séance : A. DRUON Pouvoirs : • T. GENIEVRE donné à C. GENIEVRE-LUCET
Date de convocation : 14.09.2026 Date d'affichage : 22.09.2026 N° Délibération 01247.2026.09.045	Nb de conseillers En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10 Pouvoirs : 1

OBJET : GESTION DU PATRIMOINE – Choix des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement des sanitaires publics

Madame le maire rappelle que, par délibération du 20 mars 2026, le conseil municipal a approuvé le projet de rénovation du bâtiment de la mairie-poste. Ce projet inclut l'installation de l'office de tourisme dans la partie du bâtiment accueillant actuellement les sanitaires publics et du stockage de matériel. Par conséquent, la phase liminaire du projet consiste à déplacer les sanitaires publics pour les installer en face, dans le local technique contigu à la bibliothèque. Pour cela, il a été décidé de lancer dans un premier temps les travaux relatifs à cet aménagement.

D'après l'article R2122-8 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000€ HT pour les marchés de travaux. L'estimation fournie par l'architecte pour les travaux relatifs à l'aménagement des sanitaires publics s'élève à 70 600€ HT. Le montant se décompose comme suit :

N°	LOTS	Montant HT	Montant TTC
1	Curage - Gros œuvre - Plancher bois	16 500	19 800
2	Menuiserie extérieure	2 500	3000
3	Plâtrerie - Peinture - Plafonds	10 700	12 840
4	Menuiserie intérieure	3 700	4 440
5	Carrelages	7 500	9 000
6	Plomberie - Chauffage - VMC	18 700	22 440
7	Electricité	11 000	13 200
	Total	70 600	84 720

Malgré la dispense de publicité et mise en concurrence formalisée, la commune a mis en concurrence ces travaux, pour obtenir les meilleures prestations et prix : ainsi pour chaque lot au moins deux entreprises ont été consultées pour chaque lot.

La consultation a été lancée le 5 août 2026 avec un retour des offres attendu pour le lundi 7 septembre à 18h.
A l'ouverture des plis, il a été constaté qu'il y avait au moins une réponse pour chaque lot :

Lot n°1 : curage - gros œuvre - plancher bois	Maçonnerie Contet	Morancé (69)
	LM Construction	Valserhône (01)
	Baroni TP	Chassal (39)
Lot n°2 : menuiseries extérieures	Carraz métallerie	Valserhône (01)
Lot n°3 : plâtrerie - plafonds - peintures	Poncet Confort Décor	Valserhône (01)
Lot n°4 : menuiseries intérieures	Menuiseries Boully	Montagnat (01)
Lot n°5 : carrelage	Carrel'Ain	Oyonnax (01)
	Carrelage du Haut Bugey	Valserhône (01)
Lot n°6 : plomberie / sanitaires - chauffage - ventilation	Germain	Valserhône (01)
	BAL Energies	Saint-Jean-le-Vieux (01)
Lot n°7 : électricité - courants faibles	Tech'Elec	Valserhône (01)

Après l'analyse des offres par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, il s'avère que les conditions de délais et de forme sont remplies par toutes les offres.

Les prix sont les suivants :

Lot	Candidat	Montant offre HT	Ecart à l'estimation (%)
1	Félix BARONI	32 099,41	94,54
	LM CONSTRUCTION	19 618,31	18,9
	Maçonnerie CONTET	20 945,85	26,94
2	CARRAZ Métallerie	3 273	30,92
3	PONCET CONFORT DECOR	18 758,60	75,31
4	PATRICK BOULLY	4 610	24,59
5	CARREL'AIN	8 561,00	14,15
	CARRELAGE DU HAUT-BUGEY	5 805,75	-22,59
6	BAL	9 440	-49,52
	GERMAIN	18 013,50	
7	TECH'ELEC	4 915	-55,32

Le mémoire technique n'était pas obligatoire. Certaines entreprises en ont rédigé un ou ont apporté des commentaires.

Après la présentation du rapport de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, Atelier B et l'analyse par les commissions Patrimoine et Finances, Madame le maire propose au conseil municipal de retenir les entreprises les moins disantes, sauf pour le lot 1, où elle propose de choisir BARONI, pour trois motifs : d'une part elle est mieux disante (offre de meilleure valeur technique, sachant toutefois que les trois candidats sont des entreprises sérieuses) ; d'autre part, toutes les entreprises ayant proposé

un prix supérieur à l'estimation de l'économiste, il apparaît que celle-ci n'est pas, pour ce lot, une référence absolue ; enfin ce lot est le plus stratégique.

	Economiste	BARONI
LOT 1	16500	32099,41
	Economiste	CARRAZ
LOT 2	2500	3273
	Economiste	PONCET
LOT 3	10700	18758,6
	Economiste	BOULLY
LOT 4	3700	4610
	Economiste	CARRELAGE HT BUGE
LOT 5	7500	5805,75
	Economiste	BAL
LOT 6	18700	9440
	Economiste	TECHELEC
LOT 7	11000	4915
TOTAL	**70600**	**78901,76**
		8301,76
		12%

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à attribuer les marchés de travaux aux entreprises retenues mentionnées ci-dessus, pour un montant total de 78 901,76€ HT, soit 94 682,11 € TTC ;
- Autorise le maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leur exécution ;
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2026.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 1 pouvoir)

DELIBERATION N°01247.2026.09.045

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET